



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250925-DEC-2025-111-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2025

Publication : 16/10/2025

Le 25/09/2025

DEC-2025-111

PTO / Centre commande publique / MG

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° 2025-PERM-156) en date du 2 juillet 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2025, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

CONSIDERANT le besoin de la Ville de Bruges de souscrire à une assurance Dommage-Ouvrage et Tous Risques Chantier concernant l'opération de réhabilitation et l'extension à haute performance environnementale de l'espace sportif Daugère ;

CONSIDERANT la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) en vue de l'attribution d'un marché public relatif à l'assurance Dommage-Ouvrage et Tous Risques Chantier concernant l'opération de réhabilitation et l'extension à haute performance environnementale de l'espace sportif Daugère ;

Ce marché sera conclu pour une durée allant de sa date de notification et jusqu'à la fin de la durée de la couverture d'assurance stipulée comme suit :

- Dommage ouvrage : la durée est de 10 ans à partir de la réception des travaux
- Tous risques chantier : à compter la mise en chantier et jusqu'à la réception des travaux

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 27/03/2025 au BOAMP et le DCE mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation.

CONSIDERANT que 14 dossiers de consultation ont été téléchargés dont 5 pour information seulement, et que 3 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 22 juillet 2025),

VU le rapport d'analyse des offres,



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250925-DEC-2025-111-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2025

Publication : 16/10/2025

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** le marché public relatif à l'assurance Dommage-Ouvrage et tous risques chantier pour la réhabilitation et l'extension à haute performance environnementale de l'espace sportif Daugère à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, l'offre retenue étant l'offre de base + la PSE (tous risques chantier) : la société BEAH (SIRET - 513 348 524 00069), domiciliée au 16-18 rue de Londres à Paris (75009), mandataire du groupement,
- **De payer** à réception de factures, la somme de **78 102,03 € HT** soit **89 878,72 € TTC**

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOLEAU